Sud-Solidaires BPCE–110 avenue de France - 75013 PARIS
06 73 46 11 98 - sudbpce@gmail.com - www.sudbpce.com - SUDBPCE - SUDBPCE

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Tous ensemble, revendiquons des augmentations collectives

Ainsi donc, dès le mois de janvier 2019, nous paierons nos impôts à la source. Si l'état peut facilement y trouver son compte par la simplification de l'encaissement (fin des chèques, prélèvements et virements) en évitant sans doute les impayés, qu'en sera-t-il pour les salarié-es ?

Le montant global de notre impôt n'est pas impacté, mais ce sont les trésoreries personnelles, plus ou moins grandes, qui vont s'en ressentir. Et plus spécialement celles de ceux qui ne sont pas mensualisés, ce qui représente plus de 40% des ménages.

Les plus jeunes salarié-es quittant le foyer parental par exemple paieront des impôts dès la première année sans avoir pu se constituer cette précieuse trésorerie.

Les salarié-es en difficultés financières, endettés, voire surendettés ne pourront plus négocier facilement des suspensions de prélèvement ou autre délai de paiement auprès des services fiscaux. Il ne sera pas question évidemment de négocier avec son employeur.

Et puis dans tous les cas, quoi qu'on en dise, à partir du moment où nous sommes imposables, chaque mois notre salaire net sera facialement amputé.

Certaines Organisations Syndicales du Groupe BPCE demandent déjà la mensualisation du 13ème mois afin de compenser le choc psychologique créé par la baisse du salaire net. C'est d'ailleurs ce que s'est promis de faire la BNP, malgré l'hostilité des salarié-es.

MENSUALISATION DU 13ÈME MOIS : FAUSSE BONNE OU VRAIE MAUVAISE RÉPONSE ?

- Le versement du 13ème mois peut déjà être anticipé par une demande d'acompte de 50% dès le mois de juin, le solde étant versé en décembre avant les fêtes de fins d'année.
- Transformer une prime annuelle versée en décembre et la mensualiser pour cacher la misère, est-ce là le rôle d'une organisation syndicale ? Et qu'en sera-t-il des futurs embauchés ?

Ces syndicats ne feraient-ils pas mieux de revendiquer et obtenir des augmentations générales de salaires ? Ces augmentations auxquelles l'employeur préfère celles à la tête du client et qui manquent à toutes et tous cruellement depuis des années ?

Cliquez ci-dessous pour calculer votre salaire net après prélèvement de l'impôt à la source.
2019 : Calculez votre salaire net

Quant à SUD-Solidaires, que ce soit en Négociations Annuelles Obligatoires Nationales ou Locales, nous revendiquerons ces augmentations collectives, seule réponse à la question du pouvoir d'achat. Et proposerons aux autres organisations syndicales d'en faire de même lors de la prochaine NAO Branche Caisse d'épargne le 7 novembre prochain.

Paris, le 25 octobre 2018 / 15-2018
*Le bureau national **SUD-Solidaires** BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Mélissa Hilaire – Alain Quesne*